

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE  
MRC DES CHENAUX, CO.**

## SÉANCE ORDINAIRE 3 NOVEMBRE 2014

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 3 novembre 2014 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

Monsieur Veillette, motive l'absence de madame Nathalie Jacob en expliquant à l'assemblée que madame Jacob est absente pour des raisons de vacances.

### (ADOPTION)

2014-11-01

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé avec l'ajout à l'item varia :  
Appui au Carrefour jeunesse-emploi de Trois-Rivières/MRC des Chenaux.

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 1820 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2014-11-02

**Dispense de la lecture des procès-verbaux des assemblées du 6 et 15 octobre 2014**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le directeur général est dispensé de la lecture des procès-verbaux des assemblées du 6 et 15 octobre 2014, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 22 octobre 2014 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2014-11-03

**Adoption des procès-verbaux des assemblées du 6 et 15 octobre 2014**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** les procès-verbaux des assemblées du 6 et 15 octobre 2014 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

**CORRESPONDANCE**

- De madame Hélène Turmel, adjointe à Me Éthier, nous informant de l'exercice de récupération des TPS-TVQ pour l'année 2014 et que cet exercice sera aussi positif et fructueux que lors de leur dernier mandat de 2007.
- De madame Lisette Coutu, adjointe à l'administration pour la Fondation des maladies du cœur et de l'ACV, nous demandant la gratuité d'un permis de colportage pour la sollicitation de dons entre le 9 et 22 novembre prochain.
- De madame Lise St-Denis, députée fédérale de la circonscription de Saint-Maurice-Champlain, invitant monsieur Guy Veillette, maire à participer à une conférence de presse concernant les suppressions de postes et de services au sein de Poste Canada. La conférence aura lieu le 12 novembre prochain à 11h00 à la Maison de la culture Francis-Brisson à Shawinigan.
- De madame Jocelyne Saucier, présidente de l'AFEAS de Saint-Narcisse, nous remerciant pour l'utilisation du centre communautaire le 22 octobre dernier pour leur partie de cartes annuelle. Le tarif minimum de 50\$ a été facturé.

**( DE MONSIEUR )**

- De monsieur Michel Bordeleau, président de la Fondation du centre d'accueil de Saint-Narcisse, nous remerciant pour l'utilisation gratuite du centre communautaire dans le cadre de leur activité annuelle de financement qui a permis d'amasser un montant de 2414,29\$.
- De mesdames Geneviève Girard et Catherine Lajoie, agentes de sensibilisation en entrepreneuriat jeunesse au Carrefour jeunesse-emploi de Trois-Rivières/MRC des Chenaux, nous invitant à remettre une plante à un jeune adulte qui se distingue dans notre municipalité., (que ce soit à l'école ou dans la communauté, qu'il soit entrepreneur ou futur entrepreneur).
- De madame Marie-Claude Champoux, conseillère en solutions médias, nous informant que le 16 novembre prochain aura lieu la 10<sup>ième</sup> édition du POT-AU-FEU du cercle des fermières Les Genevoises. Ils nous sollicitent donc, à acheter un espace publicitaire de 1/8 de page en couleur au montant de 210\$.

### **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

#### **Dossier de mise aux normes de l'eau potable, rapport d'intervention de la Commission de la Santé et Sécurité au Travail (CSST)**

Le 15 octobre dernier, monsieur Sébastien Tardif, inspecteur de la CSST a fait une visite à notre chantier de mise aux normes de l'eau potable. Suite à cette visite, aucun avis de correction n'a été émis par monsieur Tardif.

#### **Dossier de mise aux normes de l'eau potable, dénonciation de contrat de la compagnie AGF**

La compagnie AGF, spécialisée dans la fourniture et l'installation d'armature a obtenu un contrat de la compagnie Coffrages Jean Sanschagrin & fils pour un montant approximatif de 17 746,00\$, taxes en sus. À défaut de paiement de la compagnie Coffrages Jean Sanschagrin & fils, la municipalité devra débourser le solde dû à la compagnie AGF.

#### **Direction de la rénovation cadastrale (consultation des propriétaires)**

Les 18 et 19 novembre prochains, entre 13h00 et 20h00 au centre communautaire Henri St-Arnaud de Saint-Narcisse, se tiendra une séance de consultation, afin de donner réponse à certains questionnements de propriétaires sur la rénovation cadastrale.

#### **Société d'habitation du Québec (SHQ), budgets des programmes d'amélioration de l'habitat**

Le budget 2014-2015 du gouvernement du Québec ne prévoit aucun nouvel investissement dans les programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ pour la présente année. Cependant, la SHQ respecte les engagements pris lors des programmations antérieures. De plus, le programme d'adaptation de domicile (PAD) se poursuivra jusqu'au 31 mars 2015.

#### **MRC des Chenaux et Mékinac, budgets des programmes d'amélioration de l'habitat**

Madame Nathalie Douville, inspectrice à la MRC des Chenaux et Mékinac, nous informe qu'aucun nouveau budget ne sera disponible pour cette année dans le programme Rénovillage. **(PROGRAMME)**

### **Programme Logement Abordable, volet privé, état audité des débours et des encaissements pour l'année 2013**

Conformément aux dispositions de l'entente qui a été signée entre la municipalité de Saint-Narcisse et la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'application du programme mentionné ci-dessus, la SHQ accepte le rapport de l'auditeur indépendant qui présente l'état audité des débours et des encaissements pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

### **Modification de l'entente pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, concernant la réglementation d'urbanisme relative à l'environnement**

Monsieur Pierre St-Onge, secrétaire-trésorier de la MRC des Chenaux, nous a transmis la résolution adoptée à l'unanimité pour modifier le premier paragraphe de l'article 12 de l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement de façon à remplacer la date du 31 décembre 2014 par le 31 décembre 2015.

### **Fermerture d'entrée charretière à monsieur Steven Paquin par l'installation de glissière de sécurité près du pont de la route du Moulin**

Au cours de l'été dernier, des glissières de sécurité ont été installées aux abords du pont de la route du Moulin par le ministère des Transports du Québec (MTQ). Suite à l'installation des glissières de sécurité, une entrée charretière engazonnée appartenant à monsieur Steven Paquin, a été fermée . Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a demandé par téléphone à monsieur Normand Cossette, chef d'opération du MTQ, la possibilité de corriger la situation. Dans une lettre datée du 15 octobre, monsieur Daniel Leclerc, ingénieur des centres de services Mauricie du MTQ a répondu négativement à la demande, puisque l'entrée n'est pas répertoriée à la municipalité et que la glissière sécurise les abords de la rivière.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de monsieur Laurent Baril**

La CPTAQ accuse réception de la demande de monsieur Laurent Baril et procédera à l'étude du dossier dans les prochaines semaines.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec, décision dans le dossier de la Ferme Heer senc.**

Dans ce dossier, la commission nous informe que l'alinéa 2 de l'article 40 de la Loi s'applique. Ainsi, la personne morale ou la société doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir un actionnaire ou un sociétaire ayant l'agriculture pour principale occupation;
- Être propriétaire du lot où la résidence doit être construite;
- Cet actionnaire ou sociétaire doit pratiquer l'agriculture sur ce lot;
- La résidence doit être construite pour cet actionnaire ou sociétaire.

Ces conditions n'étant pas satisfaites, la commission confirme l'avis de non-conformité émis le 10 juillet 2013.

## **Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : offre de protections additionnelles du groupe PMA assurances**

Le groupe PMA assurances nous offre la possibilité d'avoir des protections additionnelles à notre police d'assurance dont :

- Tremblement de terre, franchise 10% ou 100 000\$ minimum. La prime annuelle est de 1 132\$.
- Inondation, franchise de 25 000\$ (excepté informatique). La prime annuelle est de 1 132\$.
- Responsabilité civile, surprime pour augmenter la limite de 2 000 000\$ à 3 000 000\$. La prime annuelle est de 586\$.
- Avenant C-21, la prime annuelle est de 1 000\$. Cette protection permet la prise en charge des frais de justice associés à une poursuite de nature criminelle intentée contre l'assuré en vertu de la Loi C-21, jusqu'à concurrence de 100 000\$ par poursuite de 250 000\$ par année.
- Assurance accident aux pompiers et premiers répondants avec indemnité, limite de 250 000\$ pour moins de 26 pompiers. La prime annuelle est de 1 463\$.
- Assurance accident aux cadres et dirigeants, la limite est de 100 000\$. Cette protection couvre tous les membres du conseil et tous les autres employés de la municipalité participante, excluant les pompiers et les agents de police à temps plein. La prime annuelle minimum est de 350\$.
- Assurances accident aux bénévoles et brigadiers (avec indemnité), limite de 50 000\$. Cette protection couvre tous les bénévoles et tous les brigadiers scolaires de la municipalité participante. La prime annuelle minimum est de 250\$.

Le Conseil donne suite à l'item assurances accident aux bénévoles et brigadiers seulement.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 6 octobre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

## **PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

-Aucune question.

2014-11-04

## **Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de novembre 2014 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

**(DEMANDE)**

2014-11-05      **Demande du Club de la FADOQ pour une commandite du vin d'honneur à leur traditionnel souper des Fêtes**

**ATTENDU** la demande de madame Solange Isabelle, présidente du Club de la FADOQ Saint-Narcisse inc., afin que la municipalité offre le vin d'honneur pour leur traditionnel souper annuel des Fêtes qui se tiendra au Centre communautaire le 13 décembre prochain ;

**ATTENDU** la politique en vigueur selon laquelle la municipalité offre un vin d'honneur annuel à chacun de ses organismes à but non lucratif qui en font la demande lors d'une activité spéciale ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil acquiesce à la demande du Club de la FADOQ Saint-Narcisse inc. en offrant le vin d'honneur lors de leur souper des Fêtes du 13 décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2014-11-06      **Demande de madame Chantal Lefebvre et de l'équipe Schtroumpfs de Sealy au Relais pour la vie 2015 pour la gratuité du Centre Communautaire**

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer compte madame Chantal Lefebvre comme participante, ainsi que son équipe les Schtroumpfs de Sealy au Relais pour la vie de la MRC des Chenaux 2015;

**ATTENDU** que le relais pour la vie est une marche de nuit où des équipes de 10 personnes se relayent durant 12 heures;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer est un organisme bénévole national à caractère communautaire;

**ATTENDU** que madame Chantal Lefebvre désire réaliser une soirée-bénéfice le 21 mars prochain dans le but d'amasser des sous pour le Relais pour la vie de la MRC des Chenaux 2015;

**ATTENDU** la réception d'une demande à la municipalité d'accorder la gratuité à l'utilisation du Centre communautaire pour une soirée-bénéfice le 21 mars prochain;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accorde l'utilisation gratuite du Centre communautaire pour la soirée-bénéfice le 21 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2014-11-07      **Établissement du calendrier des séances du conseil pour l'année 2015**

**ATTENDU** que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances; **(EN CONSÉQUENCE)**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015, lesquelles se tiendront le lundi, sauf aux mois d'avril et septembre où elles se tiendront un mardi et débuteront à 19h30 :

12 janvier	2 février
2 mars	7 avril
4 mai	1 juin
6 juillet	3 août
8 septembre	5 octobre
2 novembre	7 décembre

**QU'UN** avis public du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément à la loi qui régit la municipalité et qu'il soit inclus dans l'Info municipale du mois de décembre.

Adoptée à l'unanimité.

2014-11-08

**Calendrier municipal 2015 : acceptation de l'offre d'imprimerie Copie Xpress**

**ATTENDU** que la municipalité, en collaboration avec la Caisse populaire de la Moraine, produit annuellement un calendrier municipal;

**ATTENDU** que la municipalité a reçu deux offres pour l'impression du calendrier municipal 2015, soit :

Imprimerie Copie Xpress : 1 557,81\$, taxes incluses;  
Imprimerie Gignac Offset : 1 774,00\$, taxes incluses;

**ATTENDU** que l'offre de la firme Imprimerie Copie Xpress au montant de 1 557,81\$, taxes incluses, est la plus basse soumission;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le conseil accepte l'offre de la firme Imprimerie Copie Xpress au montant de 1 557,81\$, taxes incluses, pour la production de son calendrier municipal 2015 conditionnellement à la participation financière de la caisse populaire de la Moraine.

Adoptée à l'unanimité.

2014-11-09

**Homologation des signatures du protocole d'entente relatif aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade**

**ATTENDU** que la municipalité a déjà accepté par résolution les modalités de l'entente relative aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

**ATTENDU** que la municipalité n'avait pas mandaté de signataires à ladite entente;  
**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que monsieur Guy Veillette, maire et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général ont signé ladite entente le 17 octobre dernier;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

**QUE** le conseil homologue les signatures de monsieur Guy Veillette, maire et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général du protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Narcisse et la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Adoptée à l'unanimité.

2014-11-10

**Nomination d'un représentant (élu municipal) et d'un responsable de la bibliothèque municipale de Saint-Narcisse pour l'année 2015**

**ATTENDU** la convention intervenue entre notre municipalité et le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (C.Q.L.M.);

**ATTENDU** que notre municipalité doit nommer deux délégués pour nous représenter à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres du Réseau Biblio (C.Q.L.M.), dont l'un est désigné comme représentant du Conseil et l'autre comme responsable de la bibliothèque;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu:

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse nomme madame Mireille Paquin, conseillère au siège numéro 3 de cette municipalité, comme représentante du Conseil auprès du Réseau Biblio (C.Q.L.M.) et madame Louise Lafontaine, responsable de la bibliothèque municipale pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité.

2014-11-11

**Saison hivernale 2014-2015 : adoption de l'horaire et du tarif des semaines de garde**

**ATTENDU** que la politique en vigueur pour assurer un service adéquat en regard de l'entretien des chemins d'hiver passe par la mise sur pied d'un service de garde assuré par les employés municipaux;

**ATTENDU** qu'il est de la responsabilité des membres du conseil de statuer sur l'horaire proposé pour le service de garde pour la prochaine saison hivernale, lequel service couvrira la période du 14 novembre 2014 à 17h01 au 27 mars 2015 à 17h00;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le Conseil adopte l'horaire des semaines de garde proposé par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général;

**QUE** cet horaire soit annexé à la page 1826 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

(QUE)

**QUE** la prime de disponibilité pour une semaine de garde soit fixée à 150\$ pour la saison 2014-2015.

**QU'**un véhicule de la municipalité soit mis à la disposition 7 jours sur 7 à nos employés effectuant la garde hivernale pour leurs allers et retours au travail.

Adoptée à l'unanimité.

2014-11-12

**Acceptation de la soumission pour l'enlèvement, la fourniture et l'installation de bardes sur le toit du bureau municipal**

**ATTENDU** que le bardage présentement en place sur le toit du bureau municipal, date de 1996;

**ATTENDU** qu'il y a présence d'infiltration, due à la désuétude du bardage en place;

**ATTENDU** que madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, a demandé un prix, gré à gré à la compagnie Dany Massicotte inc.:

**ATTENDU** la compagnie Dany Massicotte inc. possède l'expertise et les compétences pour la réalisation de ce mandat;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Dany Massicotte inc., pour l'enlèvement, la fourniture et l'installation du bardage sur le toit du bureau municipal au montant de 4 300,00\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-11-13

**Journée d'automne 2014**

**ATTENDU** que mesdames Christine Trudel, Mireille Paquin et Céline Dessureault ont travaillé avec acharnement à la réalisation de la journée d'automne du 18 octobre 2014;

**ATTENDU** que plusieurs activités avaient été organisées lors de cette journée;

**ATTENDU** que cette activité a été très appréciée de la population Narcisse;

**ATTENDU** qu'un déficit de 800,00\$ a été comptabilisé à la fin de cette journée;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

**QUE** le conseil accepte de verser un montant de 800,00\$ pour combler le déficit de cette activité bien apprécié de la population.

Adoptée à l'unanimité.

(EMBAUCHE)

2014-11-14

**Embauche d'un journalier spécialisé et d'un manoeuvre pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-municipalité (PIQM)**

**ATTENDU** que la municipalité procède à des travaux de mise aux normes de l'eau potable en régie interne;

**ATTENDU** que pour la réalisation de ces travaux la municipalité doit engager du personnel supplémentaire;

**ATTENDU** que monsieur Jacques Hallé a les compétences nécessaires pour agir à titre de journalier spécialisé et que monsieur Robert Cossette agira à titre de manoeuvre;

**ATTENDU** que messieurs Jacques Hallé et Robert Cossette sont strictement engagés pour la réalisation du projet de mise aux normes de l'eau potable;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal embauche, monsieur Jacques Hallé à titre de journalier spécialisé à un taux de 30\$/heure et monsieur Robert Cossette à titre de manoeuvre à un taux de 18,25\$/heure pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'eau potable;

Adoptée à l'unanimité.

2014-11-15

**Embauche de madame Sylvie Massicotte pour la réalisation des visites de sécurité incendie**

**ATTENDU** que le service incendie doit faire les visites de chaque résidence de la municipalité afin de répondre au schéma de couverture de risque en incendie;

**ATTENDU** que pour réaliser ces visites les pompiers doivent être un minimum de 2 personnes par visite dont l'un des deux est pompier;

**ATTENDU** que les pompiers volontaires de notre municipalité n'ont pas la disponibilité pour réaliser ces visites;

**ATTENDU** que monsieur Yvon Potvin, pompier volontaire de notre municipalité a suggéré l'embauche de madame Sylvie Massicotte pour la réalisation de ces visites de sécurité incendie;

**ATTENDU** que monsieur Yvon Potvin effectuera l'inspection et madame Sylvie Massicotte effectuera la partie administrative;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution ;

(**QUE**)

**QUE** le conseil municipal embauche madame Sylvie Massicotte au tarif du salaire minimum, soit de 10,35\$/heure pour la réalisation des visites en sécurité en incendie.

Adoptée à l'unanimité.

2014-11-16

**Acceptation du plan de sécurité civile de la municipalité de Saint-Narcisse**

**ATTENDU** que la municipalité a réalisé en collaboration avec madame Marielle Langlois conseillère en sécurité civile, son plan de sécurité civile;

**ATTENDU** que ce plan vise une planification qui s'étend sur plusieurs années;

**ATTENDU** le plan vise essentiellement à organiser la réponse aux sinistres, en se dotant d'une structure qui tient compte des ressources dont nous disposons;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal adopte le plan de sécurité civile de la municipalité de Saint-Narcisse tel que rédigé en date du 3 novembre 2014;

Adoptée à l'unanimité.

2014-11-17

**Le 56e Téléthon du Noël du Pauvre, invitation à y souscrire**

**ATTENDU** l'organisation du 56<sup>e</sup> Téléthon du Noël du Pauvre qui sera diffusé sur les ondes de Radio-Canada Mauricie de 17h00 à minuit et qui se tiendra au Centre d'action bénévole le 5 décembre prochain sous la forme d'une collecte de dons en argent;

**ATTENDU** que les besoins de certains citoyens de notre paroisse sont variés : chauffage, vêtements et chaussures, nourriture, médicaments et que le comité organisateur sollicite la participation financière de la municipalité à cet événement;

**ATTENDU** que le conseil municipal participe, annuellement, à la campagne de financement du Noël du Pauvre considérant les efforts déployés par les bénévoles pour organiser cette activité spéciale de financement;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le conseil acquiesce à la demande du Comité du Noël du Pauvre en offrant un don au montant de cent dollars (100\$).

Adoptée à l'unanimité.

2014-11-18

**Appui au Carrefour jeunesse-emploi de Trois-Rivières/MRC des Chenaux**

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a entrepris un exercice de révision des programmes et des services offerts par l'État ou par divers organismes qui reçoivent du financement pour réaliser cette mission ;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que parmi les changements proposés, le transfert des carrefours jeunesse-emploi aux directions régionales d'Emploi-Québec est évoqué et que ce transfert risque d'entraîner des conséquences très importantes au niveau de l'admissibilité de la clientèle desservie par l'organisme;

**ATTENDU** que la MRC des Chenaux possède des caractéristiques démographiques et économiques qui commandent de consacrer les ressources nécessaires à l'intégration sociale et professionnelle de tous ses jeunes ;

**ATTENDU** que tous les jeunes de 16 à 35 ans de notre territoire qui souhaitent intégrer le marché du travail ou retourner en formation doivent pouvoir obtenir de l'aide pour le faire et ce, peu importe leur statut socio-économique ;

**ATTENDU** que le Carrefour jeunesse-emploi est prêt à consacrer des efforts supplémentaires afin d'inciter les jeunes aptes au travail à faire un retour en emploi ou en formation ;

**ATTENDU** que le Carrefour jeunesse-emploi de Trois-Rivières / MRC des Chenaux est présent sur le territoire depuis près de 16 ans et constitue un acteur très impliqué dans la communauté ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie des présentes intégralement ;

**QUE** la municipalité de Saint-Narcisse appuie le Carrefour jeunesse-emploi de Trois-Rivières / MRC des Chenaux et le réseau des Carrefours jeunesse-emploi du Québec dans ses demandes visant à préserver l'universalité d'accès de sa clientèle par l'entremise d'un financement à la mission.

Adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Madame Jocelyne Saucier, stipule qu'il y a une erreur de mesure à son terrain. Monsieur Guy Veillette, maire, l'invite à se présenter à la rencontre de consultation de la rénovation cadastrale le 18 novembre prochain.

2014-11-19

### **Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, Il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h33.

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Guy Veillette, maire

---

M. Stéphane Bourassa,  
Directeur général